



ARRÊTÉ 2026-056

Délégation de fonction – Conseiller(e) délégué(e)

Le Maire de Monnières,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2026-03-20-001 du 20 mars 2026 procédant à l'élection du Maire ;

Vu la délibération n°2026-04-07-001 du 4 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la bonne administration, que Monsieur le Maire de Monnières donne délégation de fonction et/ou de signature aux adjoint(e)s et conseillers municipaux en fonction de leurs attributions ;

Considérant l'élection de Monsieur Frédéric RAMBAUD en tant que conseiller municipal ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une délégation de fonction n'emportant pas délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire de Monnières à Monsieur Frédéric RAMBAUD, Conseiller municipal, dans le domaine de compétences des affaires économiques en cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint aux Finances et Budget, Ressources Humaines, Marchés publics, Affaires générales, Informatique et télécommunications, Information et communication, affaires économiques, Monsieur Stéphane LEMOINE.

A ce titre et de manière non exhaustive, il assumera notamment les fonctions suivantes :

- Suivi, coordination et gestion des dossiers en lien avec le développement et le soutien au monde économique sur la commune
- Relation avec les différents partenaires intervenant dans les champs de compétences des affaires économiques sur la commune et notamment la viticulture, le commerce, l'artisanat, etc

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et publié sur le site internet de la Commune de Monnières.

Article 3 : Le/La directeur/directrice Général(e) des Services de la ville, ou en cas de vacance du poste, les directeurs/directrices Général(e) Adjoint(e) des Services de la ville, est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Comptable de la collectivité et à Monsieur le Préfet.



MAIRIE DE MONNIÈRES
4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES
Téléphone : 02.40.54.60.64
Courriel : accueil@mairie-monnières.com

Fait à Monnières, le 12 mai 2026

Le Maire, Jacques DRONNEAU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

